

téléimprimés



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 270 (19/94) du 18 août 1994

MAIS : **Attaques localisées de Cirphis**
COLZA : **Le point sur le Phoma**

MAIS

Stade : grains laiteux à pateux.

SESAMIE

Situation
Vol de deuxième génération pratiquement terminé.

Préconisation
Plus d'intervention (voir bulletin précédent).

CIRPHIS

Situation
Cette noctuelle, ravageur très épisodique dans notre région, nous est signalée en Sud Charente-Maritime (région de Mirambeau).
Il s'agit d'une attaque de deuxième génération. La première génération se développe sur graminées spontanées oú elle passe inaperçue. Les maïs très enherbés sont donc plus particulièrement concernés, ainsi que les parcelles entourées de graminées adventices (jachères).
Les chenilles sont actuellement en fin de développement (30 à 35 mm de longueur).

Préconisation
Les larves vont se laisser tomber au sol afin de terminer leur évolution (nymphose). Tout traitement est actuellement inutile. Il est préférable d'intervenir sur des chenilles jeunes qui sont plus vulnérables.

COLZA

Situation - Préconisation
Pour la troisième année consécutive, l'automne a été favorable au Phoma (voir Avertel P. 8). Des attaques très importantes dans certaines parcelles ont provoqué de sévères pertes de rendement. Un essai de la Protection des Végétaux près de Poitiers montre de 10 à 17 qx/ha de gains de rendement avec un traitement unique d'automne **selon le produit et le positionnement.**
Il apparaît donc que le traitement contre le Phoma est intéressant dans les parcelles à risque sur variétés sensibles. La période optimale de traitement ne peut être fixée à l'avance en fonction d'un stade ou d'une date. Elle doit être **raisonnée selon le cycle biologique du champignon.**
C'est pourquoi le Service Régional de la Protection des Végétaux Poitou-Charentes, en collaboration financière avec plusieurs firmes, met en place dès le 1er septembre un **suivi biologique** de la maladie.
Les meilleurs périodes de traitement seront fournies **en temps réel par message urgent.**

Notre conseil : choisissez dès maintenant des variétés peu sensibles au Phoma et semez précocement dans les parcelles à risque.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Pte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel : 350 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
Directeur Gérant: G.GOARANT
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693